



ECONOMIE



Le Département et la Banque des Territoires unissent leurs efforts pour la réussite de « Petites villes de demain »

Germinal Peiro, président du Conseil départemental de la Dordogne, et Annabelle Viollet, directrice régionale de la Banque des Territoires en Nouvelle-Aquitaine, ont signé lundi 9 septembre la convention de partenariat entre la Banque des Territoires et le Conseil départemental de la Dordogne pour la mise en œuvre des contributions au programme "Petites villes de demain".

Publié le 09 septembre 2024

A travers cette convention, le Département et la Banque des Territoires confirment leur engagement dans la mise en œuvre du programme national d'appui à la redynamisation des petites villes rurales « Petites villes de demain » pour la période 2024-2026. Elle fait suite à une première convention encadrant juridiquement et opérationnellement le dispositif, signée en 2021 pour trois ans.

La convention fixe les modalités du soutien financier de la Banque des Territoires au Département pour l'aide à l'ingénierie et à l'expertise qu'il déploie en direction des villes retenues par le programme « Petites villes de demain », via l'Agence technique départementale (ATD) ou le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

Cet accompagnement technique vise à faire émerger des projets de revitalisation du territoire en matière de commerce, d'habitat, de services, d'aménagement de l'espace ou, encore, de mobilité. Il peut aller de l'identification des potentialités d'un projet à l'aide à la passation des marchés, en passant par la validation de sa faisabilité technique, juridique et financière.

De même, le Département, en tant que chef de file des solidarités territoriales et notamment en matière d'aménagement du territoire, assurera une coordination entre les territoires, et y intégrera une vision départementale, pour un développement homogène, équilibré et complémentaire des territoires à l'échelle départementale.

De son côté, la Banque des Territoires va subventionner le Département pour co-financer l'ingénierie qu'il fournira, à hauteur maximale de 1,020 M€ sur la totalité de la durée du programme « Petites villes de demain », soit la période 2021-2026. Sur cette somme, 561.000€ ont déjà été versés à la collectivité lors de la première phase du dispositif (2021-2023).

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/le-departement-et-la-banque-des-territoires-unissent-leurs-efforts-pour-la-reussite-de-petites-villes-de-demain-22333945?>

En Dordogne, 19 villes sont concernées par le programme « Petites villes de demain » : Mussidan, Sarlat-la-Canéda, Nontron, Ribérac, Terrasson-Lavilledieu, Thenon, Le Buisson-de-Cadouin, Lalinde, Beaumontois en Périgord, Thiviers, Montpon-Ménéstérol, Pays de Belvès, Saint-Cyprien, Brantôme en Périgord, La Roche-Chalais, Saint Aulaye-Puymangou, Excideuil, Eymet et Issigeac.

A noter que les villes de Sarlat-La-Canéda et Montpon-Ménéstérol sont exclues des dispositifs de cette convention, ayant été retenues par une autre convention signée entre la Banque des Territoires et la Région Nouvelle-Aquitaine.